

Zone bleue et arrêt-minute en centre-ville

Publié le 23/11/2018 à 04:55 | Mis à jour le 23/11/2018 à 04:55



Malgré les panneaux d'interdiction, les camions sont toujours présents dans le centre-ville. © Photo NR

Lancés l'été dernier, les travaux d'aménagement de la rue Grande sont terminés. Mais les élus et les Buzancéens sont forcés de constater que les camions, bien que moins nombreux, passent toujours dans le centre-ville, en particulier par la rue Grande, malgré de nombreux panneaux d'interdiction. « La semaine dernière, deux poids lourds étaient bloqués rue Grande », souligne l'adjointe à l'urbanisme, Michelle Yvernault-Totignon. La police municipale a verbalisé à plusieurs reprises des poids lourds, pour la plupart des pays de l'Est.

Dans un souci de favoriser le commerce du centre-ville, la municipalité vient d'installer deux places d'arrêt-minute, place aux Légumes, devant le bureau de tabac et la maison de la presse. Quand un véhicule s'y arrête, la borne le détecte et un compte à rebours se déclenche pour une durée de dix minutes. Une zone bleue est établie, du mardi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, rue Grande, place aux Légumes, place de la Liberté, rue Aristide-Briand et rue des Hervaux. La durée de stationnement autorisée est de vingt minutes devant les commerces alimentaires et d'une heure et demie devant les autres. Le but de cette zone bleue est de favoriser la rotation des véhicules.

Les Buzancéens peuvent se procurer gratuitement des disques de zone bleue, offerts par l'Union des commerçants et artisans de Buzançais et la municipalité, chez les commerçants, à la mairie, à la médiathèque et aux services techniques.

Pour mémoire, l'absence de disque et le dépassement de la durée de stationnement sont passibles d'une amende de 35 €.